AVIS RAPPORT ANSES – RADIOFREQUENCES ET CANCERS 2025

L'ANSES reconnait une augmentation importante du nombre de connexions hertziennes dans l'environnement entre 2015 et 2024, un accroissement considérable du nombre d'antennes relais aujourd'hui activés, soit 221 619 en mai 2025, elle prétend difficile d'évaluer les niveaux d'exposition des populations.

« Les données d'exposition sont en effet aujourd'hui très hétérogènes, produites ou hébergées par différents acteurs, publics et privés, disponibles sous forme d'indicateurs différents. »

Pourtant, l'ANFR, Agence Nationale des Fréquences, dispose de toutes les mesures réalisées par les bureaux de contrôle agréés par la Commission COFRAC sur tout le territoire ainsi que de tous les moyens techniques pour évaluer les niveaux d'exposition dans les habitations.

Cependant, il est important de rappeler que le COFRAC est l'unique instance française délivrant une accréditation à réaliser des mesures conformes au protocole, c'est-à-dire à vérifier la conformité à la réglementation en vigueur. Cette règlementation fixe des valeurs maximales d'exposition au-delà desquelles une augmentation de 1° de 1Kg de masse corporelle sur 6 minutes serait constatée.

Le COFRAC ne permet donc pas une analyse de risque.

Rappelons ici que le décret du 8 mai 2005 qui régit l'exposition des populations aux fréquences radioélectriques fixe des valeurs limite par bandes de fréquences, alors que la population est exposée à un niveau global comprenant l'ensemble des fréquences présentes. Les études évoquées par l'ANSES ne prennent en considération qu'une fréquence ou une bande de fréquence sans exposer le sujet à l'ensemble des fréquences présentes dans notre environnement quotidien. C'est là un manquement grave à la réalité et à la vérité scientifique.

Comme les rapports précédents, ce dernier document de 2025 engage à poursuivre les études, concluant qu'« il n'y a pas d'éléments concluants sur l'induction de cancers chez l'humain. Cependant, dans quelques organes ou systèmes physiologiques, des éléments de preuves limités du développement de tumeurs chez l'animal ou d'induction de mécanismes ont été observés. La combinaison de ces différents types de données a conduit, pour chacun des organes ou systèmes physiologiques, à l'impossibilité de conclure à l'existence ou à l'absence d'un effet cancérogène des radiofréquences chez l'humain. »

L'agence « note ainsi la pertinence de réévaluer de façon analogue les liens entre l'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences et des effets éventuels sur la fertilité. »

Pour limiter le risque potentiel, « l'Anses considère que la limitation des expositions des personnes aux champs électromagnétiques doit rester un objectif » sans proposition de révision d'une réglementation obsolète.

Elle laisse l'initiative au particulier :

- « l'Agence réitère sa recommandation de réduire l'exposition des enfants en incitant à un usage modéré du téléphone mobile et en privilégiant des usages permettant d'éloigner le téléphone du corps (oreillettes, haut-parleur) et d'obtenir une connexion de la meilleure qualité possible (généralement en Wi-Fi plutôt que sur les réseaux mobiles en intérieur). »
- « Sa recommandation de limitation des expositions aux champs électromagnétiques s'inscrit donc dans une approche plus globale d'une utilisation raisonnée de ces technologies. »

Un rapport qui incite à continuer à chercher et n'apprend rien de plus que les précédents laissant les citoyens sans protection…

Cependant on lit dans **l'ensemble des médias que le rapport de l'ANSES « radiofréquences et cancer » conclut que les radiofréquences ne sont pas cancérigènes.** Il s'agit là d'une fausse interprétation des conclusions du Comité d'expert spécialisé qui est beaucoup plus prudent.

« Pour le CES (Comité d'Expert Spécialisé), un questionnement s'impose concernant le développement des technologies utilisant les radiofréquences. Le passage de la 4G à la 5G et l'ouverture vers la 6G sont en effet souvent présentés comme « logiques », « naturels » voire inéluctables. Le CES s'interroge toutefois sur ces développements constants en matière de fréquences utilisées, de couverture, de débits. Dans un contexte socio-économique qui sous-tend le développement de ces technologies de communication mobile, responsables de la majeure partie des expositions aux radiofréquences, et dans l'ignorance de l'impact de futurs développements sur la santé humaine, le CES s'interroge sur la mise en œuvre systématique de nouvelles technologies, en l'absence d'évaluation préalable des risques et de débats publics. »